

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

18 Mai 2022



Date d'affichage

18 Mai 2022



Nombre de conseillers



En exercice 29

Présents 21

Votants 29

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MAI 2022 A 19 H 30

La séance est présidée
par Monsieur François GAINETTE
1^{er} Adjoint au Maire

ÉTAIENT PRESENTS :

Mesdames LAINÉ – BIEN - MATHIEU – DUBOIS – LAQUIEZE – LEGER -
CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAINETTE - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT - PIGNY – HATAT -
DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY - KISKELL

POUVOIR :

Madame Sylvie BUTIN à Monsieur François GAINETTE

Monsieur Jean-Pierre GAUMONT à Monsieur Bertrand CHAUFFERT

Madame Sylvie LANGE à Monsieur Bernard HATAT

Madame Marie-Geneviève VIRASSAMY PADEYEN à Monsieur Patrick KISKELL

Madame Valérie ABITBOL à Monsieur Jean-Pierre MAIDA

Madame Valérie PIRSON à Monsieur Michel BRUNI

Monsieur Paul LEGER à Madame Nathalie BIEN

Monsieur José KAPPE SOPIO à Madame Rose-Marie LAINÉ

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Evelyne PEREZ a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 28 Mars 2022 a été approuvé à l'unanimité

**N° 2022/29 – OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES « CAO » RELATIVE A LA CONSTRUCTION
D'UNE ECOLE DE MUSIQUE & D'UN AUDITORIUM**

N° 2022/29 – OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES « CAO » RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE MUSIQUE & D'UN AUDITORIUM

- Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que : - dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-2, L. 2121-21 et D. 1411-3 et suivants

- Considérant que les marchés d'un montant supérieurs aux seuils européens doivent être attribués par une commission d'appel d'offres dont il convient d'en élire les membres.

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres pour les marchés et concours relatifs à la construction d'une école de musique et d'un auditorium à Saint Memmie.

Les listes déposées sont les suivantes : Liste Sylvie BUTIN composée de :

MMES et MM, membres titulaires :

- François GAIGNETTE
- Sylvie LANGE
- Jean-Pierre MAÏDA
- Véronique MATHIEU
- Valérie ABITBOL

MMES et MM, membres suppléants :

- Patrick DOMANGE
- Christian CHERRONNET
- Evelyne PEREZ
- Bernard HATAT
- Sandrine BECRET

Le dépouillement a donné les résultats suivants

Nombre de votants :	29
Exprimés :	29
Nul	0
Blanc	0

Sont élus à la commission d'appel d'offres pour les marchés et concours relatifs à la construction d'une école de musique et d'un auditorium à Saint-Memmie :

MMES et MM, membres titulaires :

- François GAIGNETTE
- Sylvie LANGE
- Jean-Pierre MAÏDA
- Véronique MATHIEU
- Valérie ABITBOL

MMES et MM, membres suppléants :

- Patrick DOMANGE
- Christian CHERRONNET
- Evelyne PEREZ
- Bernard HATAT
- Sandrine BECRET

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Premier Adjoint
François GAIGNETTE
par suppléance pour le Maire empêché

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 27 Mai 2022**.

Pour extrait conforme

Le Premier Adjoint
François GAIGNETTE
par suppléance pour le Maire empêché